

En tête du texte  
arabe on lit :  
MANSOURI Tahar ben Maceur  
ben Djalallah, écrivain public  
Registe n° 8

--:-- TRADUCTION --:--  
--:--:--

Louange à Dieu seul !  
En dehors de lui, il n'y a point de  
divinité.  
AZZEGUEM le 22 Février 1946

à Monsieur le Directeur des Postes Télégraphes et  
Téléphones  
ALGER

Monsieur le Directeur,

Les habitants du centre de AZZEGUEM, tribu des Oulad Saoud, annexe de Oued Souf, ont l'honneur de vous exposer très respectueusement leurs doléances et d'attirer votre haute attention sur l'émotion douloureuse qu'ils ont ressentie en apprenant que l'administration se disposait à supprimer le bureau de poste d'AZZEGUEM, créé il y a un quart de siècle environ et à le transférer au village El-Bahima, sans que rien ne puisse motiver ou justifier une telle mesure.

Comment une femme ou un infirme pourront-ils, sous le soleil accablant de l'été se rendre au bureau de poste ou les appellent nécessairement leurs affaires, car ne l'oublions pas que le centre d'Azzeguem compte un millier de personnes éparpillées sur tout le territoire tunisien et dans le Tell Algérien, soit comme travailleurs, soit comme commerçants et n'ayant comme correspondants dans leur pays d'origine que les femmes qui ne sortent pas dévoilées ou des pères invalides ou des enfants encore jeunes.

Est-il équitable, Monsieur le Directeur, de transférer ce bureau de poste de Azzeguem dont la population est de 4.000 personnes au centre de Belima dont le nombre d'habitant est inférieur à 1.300 personnes, alors que l'intérêt du plus grand nombre doit l'emporter sur celui de la nécessité ?

Si l'administration désire épargner des fatigues aux habitants de Belime, il lui est loisible de créer un bureau auxiliaire dans ce dernier centre.

De la sorte, satisfaction sera donnée à tout le monde.

Mais considérer les intérêts de Belima au détriment de ceux de Azzeguem serait commettre une injustice que des personnalités équitables comme vous ne sauriez admettre.

La loi permet-elle que le centre de Azzeguem dont le marché a été adjugé à 247.000 francs par an, soit considéré comme l'annexe du centre de Belima dont le marché a été adjugé à 76.000 Francs

